

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 1

Nombre de votes : 13

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 20h, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire,

Étaient présents : DARNIGE Henri, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, GAURIVEAU Patricia, TETAUD Laurence, MAYER Joëlle, GINESTET Clotilde, LABROUE Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : ROUX Sonia, CECCHETTO Arnaud, DOUGNAC Florian.

- Madame ROUX Sonia a donné pouvoir à Madame MAYER Joëlle pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : GINESTET Clotilde

Ce conseil se réunit à la suite du conseil réglementairement convoqué pour le vendredi 5 juin 2026 et pour lequel le quorum n'a pas été atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée une modification de l'ordre du jour pour l'ajout de 2 délibérations à prendre pour la prise en charge de repas aux bénévoles – coupe des tilleuls et l'ajout d'une société dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

Le Conseil, à l'unanimité accepte ces modifications.

DEL 2026-06-001 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Madame MAYER Joëlle et Monsieur MATHIOTTE Patrick et des deux membres présents les plus jeunes, Mesdames GAURIVEAU Patricia et LASSIGNARDIE Céline. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur CHASSAGNE Éric,
- Monsieur LEONIDAS Christophe,
- Madame QUEVAL-QUIGNON Florence.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur CHASSAGNE Éric : 13 voix
- Monsieur LEONIDAS Christophe : 13 voix
- Madame QUEVAL-QUIGNON Florence : 13 voix

b) Élection des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur MATHIOTTE Patrick,
- Madame MAYER Joëlle,
- Monsieur ROUGIER Christian.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur MATHIOTTE Patrick : 13 voix
- Madame MAYER Joëlle : 13 voix
- Monsieur ROUGIER Christian : 13 voix

Messieurs CHASSAGNE Éric et LEONIDAS Christophe, Madame QUEVAL-QUIGNON Florence ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu(es) en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales. Monsieur MATHIOTTE Patrick, Madame MAYER Joëlle et Monsieur ROUGIER Christian, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu(es) en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

DEL 2026-06-002 - AJOUT D'UNE SOCIÉTÉ – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire rappelle la politique de la commune en l'espèce actant la participation communale de 50% sur l'intervention, en terrain privé, pour la destruction des frelons asiatiques, avec pour but la poursuite de la sensibilisation des habitants de la commune aux problèmes causés par la présence des frelons asiatiques qui représentent un danger pour tous. La commune a signé un accord avec les sociétés DGF (Dordogne Guêpes Frelons), sise à Belvès (Dordogne), la société DALOZ, sise à Fleurac (Dordogne), et la société GS Frelons de Trémolat. Une société récemment créée à Trémolat, VA nuisibles 24, a proposé ses services. Après présentation des tarifs, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, agréé la candidature de VA nuisibles 24,

- décide de participer à hauteur de 50 % du montant total de la facture des administrés, qui feront procéder aux enlèvements des nids de frelons asiatiques situés sur leurs parcelles,
- accepte le partenariat avec la société VA nuisibles 24, sise à Trémolat (Dordogne).

Le Conseil, à l'unanimité, valide cet ajout.

DEL 2026-06-003 – PRISE EN CHARGE REPAS AUX BÉNÉVOLES – COUPE DES TILLEULS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la chute d'une branche importante du tilleul situé sur la terrasse d'un commerce de restauration dans la nuit du 18 au 19 mai dernier. Cette chute a nécessité, après vérifications auprès des instances concernées, que les tilleuls de la place soient taillés pour des raisons de sécurité. Un habitant de la commune disposant des véhicules adaptés et des compétences adéquates a proposé, bénévolement, d'intervenir. Cette taille a eu lieu le mercredi 20 mai 2026. Dans ce cadre, des consommations et repas ont été pris sur le Bistrot d'en Face pour un montant de 95 €. Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus afin que cette facture soit prise en charge par la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la prise en charge de cette facture pour un montant de 95 €.

Comptes-rendus commissions

Commission associations

Madame QUEVAL-QUIGNON Florence, 2^{ème} adjointe, fait un résumé de la dernière réunion liée à l'organisation du Forum des Associations. Elle note le gros travail effectué et présente l'affiche qui a été validée et sera positionnée en bord de route. Le Conseil Départemental a confirmé son accord pour l'utilisation du terrain. Le 28 juin, la restauration sera proposée par l'amicale de pêche, la buvette sera gérée par le gérant du camping, Monsieur Sébastien FOURÉ et l'amicale laïque préparera une vente de crêpes. Il conviendrait de trouver des containers pouvant être utilisés en poubelles.

Syndicat SMAEP Deux Rivières

Le renouvellement des instances a eu lieu par suite des dernières élections municipales de mars 2026. Les délégués pour Trémolat sont Messieurs CHASSAGNE Éric et DARNIGE Henri.

Manifestation des nouveaux arrivants – samedi 4 juillet 2026

Mesdames ROUX Sonia et LASSIGNARDIE Céline, Conseillères Municipales, travaillent sur la version en français du livret d'accueil ; Madame CASTLE Jill sur celle en anglais. Il convient de mettre à jour le nombre de potentiels destinataires pour imprimer au plus juste ce livret.

Voiries 2026

Monsieur le Maire présente le devis reçu par la société ETR. Monsieur MATHIOTTE Patrick, 3^{ème} adjoint, rappelle que la Colas émet le sien au plus juste. Il rappelle également qu'il conviendrait de refaire l'impasse des Mulets ; à mixer dans les propositions de la Colas qui peuvent attendre un peu.

Détermination des zones de distribution à la population par les élus (Écho et autres)

Nord 1 à Nord 4 : ROUGIER Christian et DOUGNAC Florian (voir CECCHETTO Arnaud),

Nord 5 : MAYER Joëlle et QUEVAL-QUIGNON Florence,

Nord 6 : TETAUD Laurence,

Nord 7 : GAURIVEAU Patricia

Sud 1 et Sud 2 : MATHIOTTE Patrick et LABROUE Philippe,

Sud 3 : MATHIOTTE Patrick et GAURIVEAU Patricia,

Sud 4 : DARNIGE Henri (voir ROUX Sonia),

Sud 5 : LASSIGNARDIE Céline (voir ROUX Sonia),

Sud 6 : CHASSAGNE Éric,

Sud 7 : LASSIGNARDIE Céline,

Le Bourg : QUEVAL-QUIGNON Florence, TETAUD Laurence, MAYER Joëlle.

Modernisation du parc éclairage public de la commune

Après validation auprès du SDE 24 des dates et montants de prise en charge de remplacement d'éclairage par des LED et à la demande du SDE 24, les élus se positionnent pour une priorisation du Bourg pour les travaux en commençant par le secteur nord.

QUESTIONS DIVERSES

Mini-golf - Renouvellement de la convention d'occupation et modernisation de l'illumination.

La commune doit renouveler la convention d'occupation avec l'étude de l'aspect financier à inclure. Pour mémoire, les précédentes conventions avaient été validées à titre gratuit permettant ainsi à l'activité de démarrer et à la société de s'installer durablement dans les activités proposées. La société occupante a fait parvenir à la mairie un devis de modernisation de l'illumination de la structure. Monsieur le Maire propose de contacter l'artisan pour affiner cette proposition et voir avec Monsieur ISSARTIER, gérant, sa prise en charge en compensation de l'occupation du site. Dossier à suivre.

Madame TETAUD Laurence, Conseillère Municipale, demande si les traverses de chemin de fer disponibles sur le terrain municipal de la gare peuvent servir à changer celles, vieillissantes, des terrains de pétanque. Monsieur le Maire, après vérifications auprès des élus, confirme que cela avait été acté, charge à l'association concernée d'aller les récupérer et de les poser.

Par ailleurs et concernant la sortie du hangar, elle demande si la pose d'un détecteur de présence peut être installé. Monsieur le Maire confirme qu'il y a, à l'entrée de la salle, un interrupteur pour un éclairage extérieur et que la place bénéficie de l'éclairage public. Il conseille aux utilisateurs à l'extérieur d'utiliser leur véhicule pour avoir de l'éclairage public.

Monsieur LABROUE Philippe, Conseiller Municipal, confirme qu'il doit rencontrer prochainement la personne qui céderait le piano à la commune. Dossier à suivre.

Affichage extérieur

L'affichage extérieur et externe au bourg est à vérifier puisqu'il semble que rien n'y soit plus affiché.

Nettoyage des cloches de l'église

Il convient de faire revenir l'artisan lorsque l'escalier d'accès sera dégagé ; une photo a été envoyée montrant un tas conséquent de branchages d'oiseaux ne permettant pas à l'artisan d'intervenir.

Monsieur LEONIDAS Christophe, 1^{er} adjoint, demande, afin de répondre aux questions des habitants, qu'un travail de signalement et de planifications des opérations d'investissement de la commune soit préparé ; document qui permettrait de préciser les priorités et donnerait de la cohésion aux projets communaux sur les années à venir.

Madame QUEVAL-QUIGNON Florence, 2^{ème} adjointe, se questionne sur l'avancement du dossier de l'ascenseur. Monsieur LEONIDAS Christophe, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée qu'une solution de rampe d'accès serait, finalement, la moins problématique pour ce dossier. Dossier à suivre.

Monsieur le Maire confirme, avec tristesse, la cessation d'activité de la société Danos.

Monsieur le Maire fait aux élus un point du dossier d'acquisition du 142 rue Aubé de Bracquemont (maison d'accueil pour personnes âgées). La signature de cette acquisition est fixée au lundi 15 juin prochain.

Lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu un contact avec le Directeur du pôle investissement de Périgord Habitat ; que ce dernier confirme son intérêt pour Trémolat avec une organisation de financement adapté permettant le logement des classes moyennes ; il convient de convaincre le Département sur ce type d'opérations.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a, à plusieurs reprises, été contacté par la presse concernant le dossier de Madame CARTER ; il confirme sa position de non-commentaire et demande aux élus d'adopter cette attitude.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h
Prochain Conseil Municipal le mardi 21 juillet 2026 – 20h
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire,
CHASSAGNE Éric

La secrétaire de séance,
GINESTET Clotilde



PV CM 9 06 2026